

il se dit dans une seule Parole et par un Verbe unique, des vérités infinies, toute vérité.

Je sais bien qu'il doit avec nous s'accommoder à notre faiblesse. Voyez pourtant quelle ampleur et quelle profondeur de sens il sait renfermer dans les moindres expressions. Veut-il définir les pouvoirs de celui qu'il prépose au gouvernement de l'Église, il lui suffit de deux phrases : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux » (1). Tout est là, et la primauté de Pierre, et l'inviolable stabilité de sa chaire apostolique, et la souveraine amplitude de son autorité ; tout, dis-je, au point que les Conciles n'ont rien défini, les théologiens rien écrit de juste, qu'ils n'aient tiré de cette sentence du Christ. Aussi courte, aussi substantielle est la grande charte de la Vie religieuse : « Si tu veux être parfait, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres ;... puis, viens, et suis-moi » (2). Il n'en est pas autrement de sa doctrine sur la voie de la perfection : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours et qu'il me suive » (3). Les maîtres de la vie spirituelle, j'entends les plus éclairés et les plus illustres, n'ont pas cherché leurs enseignements à d'autres sources ; ni les plus grands saints, la règle de leurs plus héroïques vertus.

Ajouterai-je que Dieu, quand il daigne encore faire entendre sa parole à des amis de choix, ne leur dit, au fond du cœur, que peu, très peu de mots ; mais des

(1) Matth., xvi, 18, 19.

(2) Matth., xix, 21.

(3) Luc, ix, 23.

mots d'autant plus efficaces qu'ils sont moins nombreux. La vie de sainte Thérèse, pour ne parler que d'elle, nous en fournit maint exemple ; et ce n'est pas un des moindres signes pour discerner une révélation fautive d'une véritable, que la multitude des paroles et le verbiage. Donc, si Dieu, dans la Sainte Écriture, a voulu nous donner une connaissance parfaite de la divine Marie, ne nous attendons pas à de longs discours. Ce ne serait pas là sa manière. Quelques mots doivent lui suffire, mais des mots pleins de lumière, de force et de substance ; tels que les simples puissent les retenir sans peine, et que les plus hautes intelligences y trouvent une matière inépuisable à leurs méditations.

Ces mots, les a-t-il dits ? Oui, quand il a nommé Marie la *Mère de Jésus*, celle de qui est né Jésus. Que cherchez-vous encore ? *Prenez, lisez, tolle, lege* ; mais lisez de cœur, avec le regard fixé sur l'incommensurable grandeur et la non moins incommensurable bonté du Fils de Dieu, devenu le fils de Marie. Lisez, et creusez pour tirer les conséquences renfermées dans un si fécond principe.

Dieu dit à Moïse qui lui demandait son nom : « Je suis celui qui suis, *ego sum qui sum*. Tu diras aux fils d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous » (1). En d'autres termes, Dieu c'est l'Être, l'Être subsistante l'Être par essence, l'Être qui n'est qu'être. Voilà d'où les philosophes et les théologiens, vraiment philosophes et vraiment théologiens, ont déduit toutes les perfections divines auxquelles la raison peut atteindre. Je me trompe, si je parle d'une déduction proprement

(1) Exod., III, 14.

dite. C'est plutôt une *explication*, un *développement* de cette idée primordiale qu'ils ont faite, en rendant plus explicite ce qui était en elle formellement mais implicitement contenu.

Comme la *Théologie* naturelle sort de cette définition de Dieu, donnée par Dieu lui-même, ainsi toute proportion gardée, la *Mariologie*, s'il est permis d'employer ce terme technique, émane du dogme de la maternité divine. Entassez toutes les gloires, toutes les grandeurs, tous les privilèges surnaturels, tous les mérites et toutes les vertus, vous n'aurez jamais égalé ce que renferment ces deux titres, ou plutôt cet unique titre sous deux formes : Mère de Jésus, Mère de Dieu. Cela est si vrai que l'Église et les Pères y reviennent constamment, toutes les fois qu'ils ont à célébrer, à prêcher Marie. Nous avons vu dans un des chapitres précédents comment l'alliance entre la Vierge et son fils, notre Sauveur, est si étroite que Marie n'apparaît jamais dans nos Saints Livres séparée de lui, parce qu'elle n'est que par lui et que pour lui (1). De même, ne séparons pas les perfections de Marie de sa maternité : car elle en est le principe, la lumière et la mesure.

Ce que j'ai dit n'est pas de ma propre invention. Je l'ai trouvé chez les plus illustres serviteurs et panégyristes de Marie. Donnons d'abord la parole à saint Thomas de Villeneuve, théologien renommé dans son Ordre (2), prédicateur si puissant qu'il fut appelé « le nouvel apôtre de l'Espagne ». « Je ne veux pas, disait-il, que vous vous travailliez à me décrire en termes pompeux chaque vertu, chaque grâce et chaque ex-

(1) Cf. L. II, c. I, p. 137.

(2) L'Ordre des Ermites de S. Augustin.

cellence particulière de la Vierge. De quelque grandeur et de quelque prérogative qu'il soit question, c'est assez d'avoir dit : Marie, de laquelle est né Jésus qui est appelé le Christ (1). Éloge bien court, il est vrai, mais qui dans sa brièveté comprend tout, et suffit pleinement à son histoire. Non, je vous en prie, ne vous arrêtez pas laborieusement à m'exposer en détail chacune de ses perfections. Il est une chose qui, mieux que des milliers de livres, nous dit ce qu'est la Vierge, la révèle et la glorifie. Quoi donc ? « *De qua natus est Jesus* ; celle de qui Jésus est né ». Quel Jésus ? Le Fils de Dieu, la splendeur du Père, le rayonnement de la lumière éternelle (2), l'ornement et la gloire du monde, celui dont les Anges aspirent à contempler le visage (3). Inutile d'écrire une plus longue histoire. C'est assez de celle-ci pour exalter la Vierge et l'élever par-dessus toutes choses.

« Voilà pourquoi l'Évangile parle d'elle si rarement : cela suffisait pour nous faire apprécier son mérite. En effet, que voulez-vous entendre ou dire de cette Vierge bénie : qu'elle est humble, pure, sainte, pleine de grâces et de vertus ? Est-ce donc que la Mère de Dieu pourrait être superbe, colère, impure ? Quelle gloire, quel éclat de beauté, quelle candeur, quelle modestie virginale ; en un mot, quelle grâce et quelle vertu ne conviennent pas à la Mère de Dieu ? *L'Homme* est né en elle et c'est le Très-Haut lui-même qui l'a fondée (4). Quelle la ferait donc ce grand Ouvrier, après l'avoir choisie pour naître d'elle, s'il ne lui donnait pas toutes ces qualités en partage ?... Donc, formez-vous en idée

(1) Matth., I, 16.

(2) Hebr., I, 3 ; Sap., VII, 26.

(3) I Petr., I, 12.

(4) Psalm., LXXXVI, 5.

la vierge la plus belle, la plus pure, la plus humble, la plus sainte et la plus parfaite; une vierge achevée de tous points; c'est la Mère de mon Dieu; ou plutôt cette divine Mère est plus grande que tout ce qu'il vous est possible d'imaginer... C'est que la grâce, donnée par parties aux autres vierges, elle l'a reçue dans sa plénitude. Le dirai-je? Tout ce que peut recevoir une pure créature, tout cela fut dans la glorieuse Vierge Marie » (1).

Ce n'est pas le seul endroit où saint Thomas de Villeneuve développe ces pensées qui lui sont chères. On me saura gré de traduire encore un autre passage que j'emprunte au second sermon pour la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie (2). « Je me suis demandé pourquoi les Évangélistes, après avoir longuement parlé de Jean-Baptiste et des Apôtres, ont écrit si sommairement l'histoire de la bienheureuse Vierge Marie, bien qu'elle les surpasse presque à l'infini par son excellence et par ses vertus. Pourquoi, me disais-je, ne nous avoir rien raconté de sa naissance, de son éducation, de ses habitudes, de sa vie commune avec son fils, des rapports qu'elle eut avec les Apôtres, après l'Ascension du Seigneur? C'étaient là de grandes et nobles choses, souverainement dignes de mémoire. Avec quelles délices elles seraient lues des fidèles, embrassées par les peuples! O saints Évangélistes, pourquoi taire des détails si agréables pour nos cœurs et répondant si pleinement à nos désirs?

« On ne saurait en douter, la naissance et les premières années de cette Vierge furent marquées par nom-

(1) S. Thom. a Villanova, *In festo Nativ. B. V. M.* Conc. 3, n. 5. Concionum II, 400, 401 (Mediol. 1760).

(2) *Idem., ibid. In eod. festo Nativ.* Conc., n. 8, 9, 391, 392; col. conc. 4 part. poster., n. 2, c. 333.

bre de merveilles; et cette enfant bénie fut, dès l'âge le plus tendre, un prodige de vertus. Et pourtant, sur tout cela pas un mot dans les livres canoniques. Il y a bien un petit livre que saint Jérôme a traduit de l'hébreu; mais il est, nous affirme-t-il, d'une autorité douteuse (1). Donc, encore une fois, pour quelle cause n'avons-nous pas le livre des *Actes de la Vierge*, comme nous avons celui des *Actes* du bienheureux Paul? Je n'en ai trouvé qu'une seule probable. Ce n'est pas la négligence des Évangélistes : le penser serait non seulement téméraire mais impie. Qu'est-ce donc? La providence du Saint-Esprit. La gloire de la Vierge, comme on le lit dans les psaumes, est tout intérieure, et plus facile à penser qu'à décrire. Et c'est assez pour son histoire qu'il soit écrit que d'elle est né Jésus. Que voulez-vous de plus et que pouvez-vous demander encore sur elle? Il lui suffit d'être la Mère de Dieu. Dites-moi, quelle beauté, quelle vertu, quelle perfection, quelle grâce et quelle gloire n'appelle pas la maternité divine?

« Donc lâchez les rênes à vos pensées; dilatez les plis et replis de votre intelligence; faites-vous en vous-même un portrait de la vierge la plus pure, la plus prudente, la plus belle, la plus dévote, la plus douce; d'une vierge en qui surabonde toute grâce, qui possède toute sainteté, enrichie de toute vertu, ornée de tous les privilèges; d'une vierge enfin, la plus agréable entre toutes à la divine majesté. Ne craignez pas d'aller jusqu'aux limites de votre pouvoir; *quantum potes, tantum aude; quantum vales, tantum adde.*

(1) Cet opuscule se trouve parmi les œuvres faussement attribuées à S. Jérôme et a pour titre : *de la Naissance de Ste Marie*. T. V (édit. P. Martian.; Paris., 1705), 445, sqq.

La Vierge restera toujours et plus grande et plus excellente et plus haute que vos pensées.

« Si le Saint-Esprit ne l'a pas dépeinte dans les Saintes Lettres; s'il vous a laissé le soin de vous en former vous-même l'image, c'a été pour vous faire entendre que rien ne manque en elle de la grâce, de la perfection et de la gloire que l'esprit peut concevoir dans une pure créature; bien plus, qu'elle surpasse toute intelligence et toute pensée. Donc, après nous avoir dit le tout, inutile d'écrire les parties; d'autant plus que nous aurions pu croire que ce qui n'était pas écrit, elle ne l'avait pas. Si le Dieu tout-puissant a si merveilleusement orné de dons et de vertus les ministres et les servantes de sa maison, qu'a-t-il fait, je vous le demande, pour sa Mère, pour cette unique épouse, choisie entre toutes, aimée plus que toutes?... Donc enfin, tout ce que vous souhaitez savoir de la Vierge, vous le trouverez contenu dans ces courtes paroles : De qui est né Jésus. C'est là son histoire : une histoire très longue et très pleine; *haec longa et plenissima ejus historia est* ».

A ces textes de saint Thomas de Villeneuve ajoutons un fragment d'un discours, prononcé par le chancelier Gerson devant les Pères du concile de Constance, pour la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie. J'ai pour l'insérer ici deux motifs considérables. C'est d'abord qu'il ramène à leur juste mesure certaines règles tracées dans un endroit, où Gerson semblerait trop amoindrir la valeur des raisons tirées de la convenance. C'est ensuite parce qu'il étend à saint Joseph les raisonnements sur lesquels il base l'éloge de sa virginale épouse. Gerson avait pris pour texte les paroles de l'Évangile : « Jacob engendra Joseph, l'époux de

Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé le Christ » (1), et voici de quelle manière il les commente.

« Ces paroles de l'Évangéliste saint Matthieu nous remettent sous les yeux deux principes de notre foi. Premier principe : de Marie est né Jésus, le Christ; et par conséquent elle est Mère de Dieu, puisque le Christ est Dieu. Second principe : Joseph a été l'époux de Marie; et par conséquent le chef, *caput*, de Marie puisque l'époux est le chef de la femme. Or, de ces deux principes il découle une double conclusion. La première, c'est qu'il convenait, au témoignage de saint Anselme, que Marie brillât d'une pureté si singulière qu'il fût impossible d'en imaginer une plus grande après celle de Dieu. La seconde, qu'il convenait aussi que Joseph eût une mesure de prérogatives qui l'assortît comme époux à la mère du Christ-Dieu, son épouse. Donc, comme la gloire de Marie est la gloire du Christ, Fils de Dieu et son fils, de même les louanges données à Joseph remontent à Jésus et à Marie, au fils et à la mère...

« Et cela fournit une réponse à ceux qui demandent pourquoi la Sainte Écriture s'est si peu étendue sur les louanges, la dignité, les excellences, les vertus, les gestes et les œuvres de Marie et de Joseph, quand le monde ne suffirait pas à contenir les livres, où ces choses seraient écrites. En effet, de ce quadruple principe, comme d'une très ample et très féconde pépinière d'éloges, l'âme contemplative peut tirer des louanges sans fin pour Marie, l'épouse, et pour Joseph, son bienheureux époux. Elle peut, dis-je, en toute

(1) Matth., 1, 16.

vérité, leur attribuer suivant *une contenance au moins virtuelle* les prérogatives qu'elle admire dans les autres créatures, même angéliques. Car c'est une loi de l'ordre hiérarchique; loi formulée par saint Denys, que les vertus inférieures se retrouvent plus éminentes dans les vertus supérieures: ainsi la sagesse est-elle plus parfaite dans les Séraphins que dans les Chérubins. Or, la Vierge est, au point de vue de la grâce et de la gloire, élevée par-dessus tous les chœurs des Anges.

« Faut-il admettre quelque chose de semblable pour Joseph, je n'oserais le nier, pas plus que je n'ose l'affirmer. Donc, à tous les deux, mais surtout à Marie, vous pourrez attribuer, dans un mode plus relevé, les perfections des autres créatures, raisonnables ou privées de raison, celles-là même qui sont le patrimoine des Anges. Voyez-vous quel champ immense de vertus, de dons, de béatitudes, de fruits du Saint-Esprit, et d'autres semblables privilèges, s'ouvre devant le regard qui sait considérer les choses, à la gloire de Marie comme à l'honneur de Joseph » (1)?

Gerson, poursuivant l'application des principes qu'il avait posés, en conclut la Conception immaculée de Marie (2). « Marie, par une loi particulière et de privilège, a été tellement prévenue qu'elle n'a pas contracté le commun péché d'origine. Car cela a pu se faire, cela était convenable, *hoc et potuit et decuit fieri*, afin que le très parfait Sauveur exerçât à l'égard de sa Mère le mode de salut le plus parfait; c'est-à-dire, qu'il empêchât, par l'infusion de sa grâce, la chute qui la menaçait, et lui fit écraser la tête du serpent, avant d'en subir les mortelles atteintes ».

(1) Gerson., *Serm. de Nativ. B. M. V.* Opp. III, 1346 (Antverp., 1709).
(2) *Id.*, *ibid.*, 1349.

Un théologien bien connu, du moyen âge, avait déjà fait l'application des mêmes principes à la sanctification de la Mère de Dieu. « La raison pour laquelle l'Écriture ne témoigne pas expressément que la Vierge a été sanctifiée dès le sein de sa mère est toute simple. Elle a voulu nous faire entendre que telle est l'excellence du titre de Mère de Dieu, que, ce titre une fois attesté par elle, on ne pouvait sans folie douter d'une sanctification prévenant la naissance » (1).

Enfin, pour qu'on ne soit pas tenté de regarder ces idées comme particulières à l'Occident, citons le témoignage de l'un des Pères les plus anciens de l'Église grecque, saint Amphiloque, contemporain et ami des saints Basile et Grégoire de Nazianze. Voici dans quels termes il fait parler le vieillard Siméon à la Vierge, le jour de la Purification: « Il vous suffit, ô Vierge, d'être appelée Mère de Dieu; c'est assez pour vous d'avoir été la nourrice de celui qui nourrit le monde » (2). « Et voilà pourquoi, dira plus tard un autre évêque d'Orient, la louange de la Vierge Mère de Dieu doit prendre son cours et tirer son origine de cela même qui la fait être et nommer mère, et Mère de Dieu » (3). Ainsi, pour tout résumer en quelques mots, la maternité est pour Marie le centre où tous ses privilèges aboutissent, la source d'où émanent toutes ses grâces. Qu'il plaise donc à Dieu de nous donner le sens de cette maternité divine; et quoi que l'Église et les Saints disent de ses grandeurs, nous le trouverons tout naturel, parce que rien n'est de trop pour une Mère de Dieu.

(1) Ricard, a. Media Villa, in III, D. 3, a. 1, q. 1.

(2) S. Amphiloch., Orat. in Occurs. Dom., n. 8. P. G. XXXIX, 56.

(3) Basil. Seleuc., Or. 29, in Annucciati, n. 2. P. G. LXXXV, 429.

De ce qui précède, Suarez a tiré cette conclusion, que la dignité de Mère de Dieu est aux autres perfections créées, dont la Vierge est si libéralement enrichie, ce que la forme spécifique d'un être est aux propriétés du même être; et réciproquement, que les autres grâces sont à la grâce de la maternité dans le rapport des dispositions à la forme (1). Pour plus de lumière, prenons un exemple. L'âme humaine est la forme de l'être humain : c'est par elle que nous sommes constitués comme substances vivantes et raisonnables. Cette forme est en nous le principe de propriétés nombreuses; intelligence, volonté, sensibilité, liberté, tout cela vient d'elle. Mais pour qu'elle joue son rôle dans la constitution de l'homme; en d'autres termes, pour qu'elle s'unisse à la matière et forme avec elle un nouvel être, il faut que cette matière ait une disposition spéciale : tout corps, toute matière n'est pas apte à se combiner avec l'âme humaine dans l'unité de substance. Ce n'est pas ici le lieu de chercher quel degré d'organisation, ni quelle mesure de préparation sont requis; mais, ce qui n'est pas douteux, c'est que l'âme, une fois unie substantiellement à la matière, a sa large part à la conservation des dispositions par lesquelles l'union se maintient entre les principes constitutifs de notre être. Voilà suivant quelle analogie nous pouvons concevoir ce qu'est la maternité divine aux autres privilèges de la bienheureuse Vierge, et quelle est la dépendance de ceux-ci par rapport à celle-là. « Donc, ajoute au même endroit le grand théologien, la dignité de Mère les surpasse en excellence, tout comme

(1) Comparatur ergo hæc dignitas Matris Dei ad alias gratias creatas, tanquam prima forma ad suas proprietates; et, e converso, aliae gratiae comparantur ad ipsam sicut dispositiones ad formam. Suar., *de Myster. vitae Christi*. D. 1, sect. 2.

la forme d'un être est plus parfaite que les dispositions et que les propriétés dont elle est la racine. Autrement, les Saints raisonneraient à faux, puisqu'ils déduiraient d'une dignité moindre une autre dignité beaucoup plus grande et plus excellente » (1).

Je l'accorde volontiers, l'Évangile, en nous disant de Marie qu'elle est Mère de Dieu, épuise par ce seul mot, si nous le comprenons, tout ce qu'on peut avancer de plus grand à sa gloire. Il la pose à une hauteur que tous les hommages de l'univers ne peuvent atteindre. Je l'accorde encore, toutes les grandeurs et tous les privilèges que nous révérons en Marie sont renfermés en germe dans ce petit mot *Deipara*, Mère de Dieu, que nous lisons équivalement dans l'Évangile. Si nous n'en sommes pas convaincus, c'est moins sur Marie que sur Jésus que porte notre ignorance.

Mais enfin si beau, si plein, si complet que soit le panégyrique, pourquoi n'a-t-il pas plu au Seigneur, dans son amour pour une telle mère, de nous déclarer expressément par l'Évangile ce que suppose ou renferme plus ou moins implicitement la divine maternité? Certes, il eût pu le faire; il l'a même fait pour quelques-uns de ces privilèges, par exemple pour la virginité. Mais n'allons pas oublier le caractère spécial du langage que nous avons médité. N'oublions pas, non plus, que l'Écriture n'est pas l'unique source de la révélation, et que, à côté d'elle, il y a la Tradition divine. Enfin rappelons-nous la grande loi du développement dans l'ordre de la doctrine et dans l'ordre du culte;

(1) Est ergo hæc dignitas matris excellentior, sicut forma perfectior est suis proprietatibus et dispositionibus. Alias non recte ex minori dignitate colligerent Sancti aliam multo majorem et excellentiorem. Suar., *ibid.*

développement dont la sainte Église, sous le regard et la direction du Saint-Esprit, est le vivant et perpétuel agent. Ne trouvez-vous pas que c'eût été priver les enfants de Marie d'une occupation très agréable pour leur intelligence et pour leur cœur, de ne leur laisser rien à deviner, rien à découvrir dans le trésor évangélique, à la louange de leur mère?

Le pieux auteur du *Miroir de la bienheureuse Vierge* (1) semble avoir interprété le premier de cette divine Mère le texte si connu de l'Écclésiaste : « Les fleuves entrent dans la mer, et la mer n'en déborde pas » (2). Cet océan n'est autre pour lui que la maternité de Marie; les fleuves qui s'y déversent sans l'obliger à franchir ses rives, ce sont les torrents de grâce et de privilèges accordés libéralement à la Mère de Dieu. Oui, si grande est cette dignité, si incomparablement au-dessus de toute autre grandeur en dehors de Dieu, qu'aucune grâce, aucune prérogative, aucune gloire n'est surabondante pour elle. Quoi que vous imaginiez de grand, de beau, d'excellent, dans l'ordre surnaturel de la grâce, jamais vous ne pourrez dire : c'est trop, ni même c'est assez pour une Mère de Dieu.

Ces vérités si simples et si claires vont nous servir, dans le chapitre suivant, à résoudre un double problème touchant l'excellence incomparable de la divine maternité.

(1) Le *Speculum B. V.* n'est pas de S. Bonaventure, mais plutôt du fr. Conrad de Saxe. A rejeter aussi du nombre des opuscules du même saint docteur ceux qui ont pour titre « *Laus B. Virginis* » et « *Psalterium minus* », etc.

(2) Eccl., I, 7.

CHAPITRE II

Corollaire du chapitre précédent : la maternité divine l'emporte incomparablement en excellence sur la dignité des fils adoptifs et sur celle des prêtres de la nouvelle Alliance.

I. — Si éclatants que soient les témoignages sur lesquels nous avons établi l'excellence de la maternité divine, et si forts que paraissent les motifs de l'exalter au-dessus de toute autre dignité créée, il semble pourtant qu'elle doit céder le pas à la filiation adoptive, ou, ce qui est tout un, comme on le verra bientôt, à la maternité spirituelle. Trois raisons principales tendraient à nous le persuader : les privilèges admirables enfermés dans la grâce de l'adoption; l'autorité de Jésus-Christ lui-même, et le jugement des Saints.

J'ai dit en premier lieu : les privilèges enfermés dans l'adoption divine, « ce don de tout don », comme l'a nommée saint Léon le Grand. Qu'est-ce, en effet, que la grâce de l'adoption, d'après la doctrine catholique? Une participation très parfaite de la nature incréée; l'image de la divine essence réellement imprimée dans nos âmes; le lien mystérieux qui nous unit très étroitement à la substance même de Dieu. C'est par elle que la Trinité tout entière, Père, Fils et Saint-Esprit, habite dans l'homme comme dans son vivant sanctuaire; par elle que nous sommes vraiment de la fa-